

la cité, est entièrement exempt d'une telle imposition.

Le principe de toute imposition juste a sa source dans les services rendus par l'Etat ou la Municipalité à l'individu. En cette qualité, le détenteur de polices ne reçoit absolument rien ni de l'un ni de l'autre. Au contraire, il les décharge de tout fardeau possible et probable dont l'homme qui n'est pas assuré et qui est imprévoyant les menace constamment, et ce qu'il y a de plus important, comme je l'ai dit, ce même détenteur de polices a déjà payé comme citoyen sa part entière d'impositions municipales et provinciales.

Nous espérons avoir bientôt une législation pour remédier à cet état de choses dans cette province et j'ai confiance que la Législature fera fidèle à sa promesse faite en mars dernier, s'exprimant devant une grande délégation des gérants d'assurance, et déclarant que satisfaction serait donnée bientôt aux détenteurs de polices au sujet de l'abolition ou de la diminution de la taxe formant l'objet des plaintes.

En conclusion, j'attirerai votre attention sur la législation non terminée et qui est maintenant devant la Chambre des Communes, affectant profondément les intérêts de tous les détenteurs de polices. Je ne doute pas que lorsque cette législation sera édictée, elle ne soit très avantageuse.

CAUSERIE AUX AGENTS

Il y a vingt ans environ, un agent d'assurance sur la vie entra dans le bureau d'un agent d'immeubles, à New-York, et obtint un contrat d'assurance pour \$10,000, payable en vingt paiements; cet homme était âgé de 36 ans et sa police lui coûtait \$358 par an, il fit sept paiements annuels et se trouva englobé dans un terrible désastre financier, perdant tout ce qu'il avait et étant en outre l'objet d'un jugement. Un jour, cet assuré ne sachant pas où prendre son prochain repas, présenta sa police d'assurance au guichet du caissier de la compagnie d'assurance en lui demandant s'il pouvait emprunter de l'argent sur cette police (car à cette époque il n'y avait pas de table indiquant les valeurs en argent comptant ou les valeurs de prêt des polices, comme il y en a maintenant). Après avoir beaucoup calculé,

le caissier répondit qu'il pouvait prêter \$1,100.

L'assuré ne revenait pas de cette bonne nouvelle. Onze cents dollars à son crédit en n'ayant que la peine de les demander, libre de tout jugement! Ce fut son salut, cela servit à réunir sa famille dispersée, à remettre d'aplomb son système nerveux ébranlé et sa confiance en lui-même. Cet emprunt ne fit pas déchoir sa police d'assurance quoiqu'il n'eût été capable de ne payer que la

ALEX. DESMARTEAU

COMPTABLE, AUDITEUR

SPÉCIALITÉ:—

Liquidation de Faillites
Compromis effectués

54 à 60, rue Notre-Dame Est, - MONTREAL.

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DU COMMERCE CONTRE L'INCENDIE

Bureau Principal: 151 rue GILROUARD, St-Hyacinthe
Actif dépassant \$120,000.00

Cette Compagnie n'assume que des risques commerciaux dans les villages, et opère sur des bases strictement mutuelles. C'est pourquoi tous les marchands et commerçants de cette Province doivent bénéficier de ses avantages.

T. A. ST GERMAIN, Sec.-Gérant

POURQUOI

DOIT-ON S'ASSURER DANS

La Sauvegarde

- 1o PARCE QUE Ses taux sont aussi avantagés que ceux de n'importe quelle compagnie.
- 2o PARCE QUE Ses polices sont plus libérales que celles de n'importe quelle compagnie.
- 3o PARCE QUE Ses garanties sont supérieures à la généralité de celles des autres compagnies.
- 4o PARCE QUE La rapidité et l'expérience de sa direction sont une garantie de succès pour les années futures.
- 5o PARCE QUE Par dessus tout, elle est une compagnie canadienne française et que ses capitaux restent dans la province de Québec pour le bénéfice des nôtres.

Siège social: 7 PLACE D'ARMES,

MONTREAL.

prime d'une année, depuis l'époque de son emprunt. Maintenant, au bout de douze ans, ayant emprunté en tout \$1,207, cet homme, à l'âge de cinquante-six ans, avait \$2,041.50 pour une police d'assurance à dividende en espèces; mieux encore on lui offrit une somme additionnelle de \$3,530 pour une assurance payée ou pour une police payée de \$10,000 (moins le prêt), option qu'il accepta.

Ainsi après toutes les vicissitudes de la vie, grâce à l'épargne faite pendant sept ans, il y a bien des années, après avoir été protégé par une police d'assurance de \$10,000 (moins le prêt), après que l'assurance lui eût donné en outre du capital, en temps de besoin, cet homme aura une assurance de \$8,000 complètement payée. Cette assurance payée il peut la convertir en espèces, n'importe quel jour et, après avoir payé l'emprunt, avoir une jolie somme devant lui. Cet homme a été tenté de faire cette opération pour acheter une maison et ne plus payer de loyer, comme engagé à le faire tant d'annonces décevantes.

Bien que les comparaisons soient fastidieuses, où est la compagnie de vente d'immeubles qui, si on n'est pas capable de payer ce qu'on doit, ou les intérêts de ce qu'on doit, après avoir donné un loyer gratis, rembourserait tous les paiements partiels, comme l'a fait cette compagnie d'assurance? Combien l'équité de ces compagnies d'immeubles s'évanouit quand on manque de payer une hypothèque ou même un intérêt et cela, même malgré que l'on soit sous la protection de la loi!

L'assurance-vie, faite d'après l'ancienne méthode, malgré tout ce qu'on en a dit, est beaucoup plus sûre et plus satisfaisante que tout autre placement. Elle procure une somme d'argent immédiate sans taxe d'héritage, sans coût d'administration, ou bien elle termine des affaires sans délai et sans les dépenses et les frais qui suivent un décès.

Pensez à cela. L'homme dont nous parlons a eu une offre d'argent comptant s'élevant à une somme plus forte que celle qu'il avait payée, outre la protection que l'assurance lui donnait pendant vingt ans; ou bien on fournissait à sa famille, après sa mort, un héritage, la meilleure chose de toutes. Cet héritage pouvait être converti immédiatement en espèces sonnantes pour les besoins de sa vieillesse, si la nécessité l'y obligeait.

L'assurance-vie, d'après les vieux principes, ne peut pas être surpassée comme placement sûr, profitable et de tout repos.



ASSURANCE INDUSTRIELLE

Notre Nouveau Contrat à Salaire et à Commission pour agents, offre une occasion splendide pour un petit nombre supplémentaire d'hommes stables, énergiques et habitués à gagner un salaire substantiel.

THE UNION LIFE ASSURANCE COMPANY.

Bureau Principal—TORONTO—H. POLLMAN EVANS, Président. Bureaux dans 34 Districts entre Halifax et Vancouver. La seule Compagnie dont on puisse obtenir la Police de Banque d'Épargne, la Police Industrielle la plus libérale.

